

Tandis qu'elle enregistre quelques percées dans nos médias et dans l'enseignement, la réforme orthographique de 1990 ne fait pas toujours l'unanimité.

Une simplification pas si simple...

L'histoire commence en France, en 1988, lorsque le Syndicat national des instituteurs publie les résultats d'une enquête sur l'orthographe, menée auprès de ses membres. 90% des 1.200 répondants se disent favorables à une simplification « raisonnable et progressive » de l'orthographe. Un an et quelques débats plus tard, le Premier ministre Michel Rocard crée le Conseil supérieur de la langue française et lui confie pour mission de proposer des révisions orthographiques. Celles-ci seront présentées le 19 juin 1990. Mais près de vingt ans se sont écoulés sans que cette réforme parvienne à s'imposer en France. Puisque l'Académie française considère qu'aucune des deux graphies, la classique et la rénovée, ne peut être considérée comme fautive, la première reste la plus couramment utilisée. Tandis que les dictionnaires intègrent peu à peu ces nouvelles dispositions et que le correcteur orthographique du logiciel Word (Microsoft), le plus largement répandu, adopte les deux types de graphies dès sa version Office 2003.

Recommandée, pas imposée

En Belgique, le débat réapparaît à la rentrée scolaire 2008. Une circulaire ministérielle invite alors les professeurs de français à enseigner prioritairement les graphies rénovées, sans les y contraindre pour autant. La levée de boucliers est immédiate. Interrogés par l'éditeur de livres scolaires Plantyn, 610 professeurs sur 1.000, tous réseaux et niveaux confondus, se prononcent contre la nouvelle graphie. Interpellé sur le sujet au Parlement de la Communauté française, le 26 mars dernier, le ministre de l'Enseignement obligatoire, Christian Dupont, constate que « la population a été peu réceptive à la nouvelle orthographe » ; que cette dernière « doit s'enseigner avec prudence car l'ancienne reste valable ». Et il conclut que « l'usage évoluera sans doute mais la nouvelle orthographe ne sera jamais généralisée ».

Quelques jours plus tôt, plusieurs de nos médias adoptaient, à leur tour, la nouvelle orthographe : tout au long de la semaine de « La langue française en fête », les sites internet de *Vers l'Avenir*, de *La Dernière Heure*, de *La Libre Belgique* et du *Soir* proposent leurs articles en ancienne et nouvelle orthographe via le logiciel de conversion *Recto/Verso*, développé par le Centre de traitement automatique du langage de l'UCL. Depuis, certains d'entre eux ont poursuivi l'expérience et, début août 2009, *Recto/Verso* enregistrait pas moins de 2,5 millions de textes « traduits ».

« On ridiculise la langue »

Enthousiasme d'un côté, interrogations et critiques acerbes de l'autre. Christian Nauwelaers, correcteur indépendant officiant notamment à *La Libre Belgique*, est un de ces farouches opposants à la réforme « qui s'impose chez nous à la hussarde alors que les Français ne l'ont toujours pas avalisée. D'autant que ces nouvelles graphies, au lieu de simplifier l'orthographe, ne font que la compliquer davantage. Des absurdités ? Un sèche-cheveu, des sèche-cheveux, pour ne citer qu'un exemple ! Voilà comment on ridiculise la langue, au motif qu'elle deviendrait de plus en plus difficile à apprendre ! »

Mais pour Jean-Paul Heerbrant, historien et directeur du Centre Albert Marinus, spécialisé en ethnologie populaire, « la caractéristique d'une langue vivante est qu'elle

s'adapte à l'usage ».

On compte pas moins d'une dizaine de réformes depuis le XVII^e siècle, époque de la création de l'Académie française, explique-t-il. « Et chaque pays francophone dispose de sa propre académie de langue et de littérature. La nôtre avait favorisé la féminisation de certaines fonctions en 1993. Cette réforme a été plutôt bien adoptée mais elle revêt, à mes yeux, plus de sens que celle de 1990. S'il faut transformer la langue et la rendre plus facile à apprendre, pourquoi ne pas en simplifier la grammaire ? »

En finir avec le fétichisme

En France, le débat sur l'orthographe a été relancé en septembre, par la publication de « Zéro Faute » (éditions des Mille et une nuits), pamphlet militant pour une refonte complète de la langue écrite. Il est signé par le journaliste et écrivain François de Closets, pour qui le fétichisme de la graphie est tout bonnement voué à disparaître. « Les nouvelles technologies, qui font de l'écriture le moyen de communication privilégié du XXI^e siècle, condamnent le statut de l'orthographe dans notre culture. La dictée n'est plus la même à l'heure du SMS. Mais entre l'intégrisme des uns et le laxisme des autres, la fossilisation de l'écrit et le dérapage de l'oral, les Français risquent de manquer la chance d'un renouveau linguistique. »

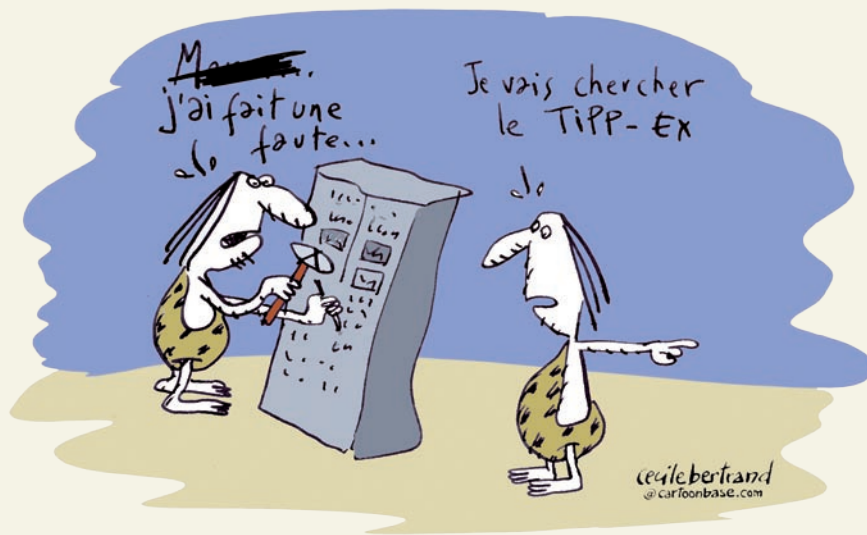
Laurence Dierickx

Retrouvez la version intégrale de cet article et tous ses liens sur le site de l'AJP (rubrique « Actus ») ou via l'adresse <http://tinyurl.com/yzy989f>

7 règles, une réforme

Environ 2.000 mots sur les 60.000 répertoriés dans le dictionnaire sont concernés par la réforme orthographique de 1990. Dans un document téléchargeable en ligne ⁽¹⁾, le Conseil de la langue française en énonce les axes principaux : harmonisation du pluriel des mots composés (un cure-dent, des cure-dents), traits d'union généralisés dans l'écriture des nombres entiers (quatre-mille-deux-cent-trente-deux), harmonisation de l'accent grave dans la conjugaison (je cèderais, ils interprèteront, il ruissèle, tu étiquèterais), suppression de l'accent circonflexe sur le i et le u (aout, bucher, abimer), déplacement du tréma du 'e' sur le 'u' (aigüe, cigüe) et apparition du tréma sur le 'u' de gageüre et dans la conjugaison du verbe argüer, francisation des mots empruntés aux langues étrangères (pédigrée, révolver), invariabilité du participe passé du verbe laisser (il les a laissé faire, elle s'est laissé tomber).

(1) www.languefrancaise.cfwb.be



« Libérer la langue, lieu de pouvoir »

Questions à Jean-Marie Klinkenberg, professeur en sciences du langage à l'ULg et président du Conseil de la langue française et de la politique linguistique de la Communauté française.

► Pourquoi ces débats, 20 ans après ?

La réforme avait été très bien préparée en amont et soumise à l'approbation de tous les organismes francophones compétents à l'époque, le québécois et le belge. Mais il lui est arrivé des malheurs : en aval, il n'y a pas eu d'explications en direction des principaux intéressés et ce manque de pédagogie a donné lieu à un certain nombre de contre-vérités qui ont dramatisé la chose. Aujourd'hui, la Communauté française ne fait pas cavalier seul : elle est fidèle aux décisions collectives de 1990.

► Comprenez-vous les critiques à son encontre ?

Il y a une idéologie, typiquement contemporaine et francophone, selon laquelle en dehors d'une uniformité totale, il n'y a pas de langue. Ce n'est pas vrai : les gens fonctionnent avec la diversité. Les Américains n'écrivent pas comme les Anglais et cela fonctionne très bien. La vision du français est souvent fétichiste, voire religieuse, alors que ce n'est qu'un outil ! Les objectifs de cette réforme ne sont pas seulement de simplifier, mais aussi de changer le rapport du citoyen avec sa langue. Ce n'est pas un tsunami que d'enlever un accent circonflexe ! C'est une réformette, assez timide, qui ne va pas très loin mais dont l'effet est d'introduire un nouveau rapport, plus libérateur. N'oublions pas que la langue, orale ou écrite, est un lieu de pouvoir. Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, tout le monde écrit comme il veut tandis que certains souhaitent une langue étymologisante, pour empêcher les gens simples et les femmes d'accéder à la langue. Et c'est cette orthographe-là qui prévaut aujourd'hui, alors qu'elle compte son lot de difficultés et d'aberrations...